

PROFIL

Population	74 303 habitants (2014) [1]		
Types d'immeubles résidentiels	Nombre total de logements	Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques	
	Maisons unifamiliales	17 333 log.	17 333 log. (100%)
	Plex (2 à 9 log.)	12 755 log.	12 755 log. (100%)
	Multilogements (10 log. et plus)	6240 log.	6240 log. (100%) répartis dans 182 immeubles : <ul style="list-style-type: none"> - 88 imm. de 10 à 19 log. - 30 imm. de 20 à 29 log. - 42 imm. de 30 à 49 log. - 10 imm. de 50 à 99 log. - 6 imm. de 100 à 199 log. - 6 imm. de 200 log. et plus

CONTEXTE

Politiques	Objectif provincial du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du Québec : recycler 60% des matières organiques d'ici 2015	
	Stratégie provinciale de bannissement des matières organiques de l'élimination au Québec d'ici 2020	
	Objectifs intermédiaires du Projet de PGMR 2016-2020 révisé de la MRC de Drummond : recycler 40% des résidus verts et alimentaires en 2016, 60% en 2018 et 100% en 2020 [2]	
Chronologie	2006	Projet pilote de collecte des résidus verts
	2007	Extension du projet pilote dans un autre quartier et ajout des résidus alimentaires
	2011	Implantation de la collecte des matières organiques à l'ensemble des logements des immeubles de 1 à 9 log.
	2012-2013	Projet pilote de collecte des matières organiques auprès de 4 immeubles multilogements (12, 24, 48 et 375 logements) avec conteneurs à chargement avant de 3 et 4 v ³ et bacs roulants de 360 L
	2014	Implantation de la collecte des matières organiques à l'ensemble des logements des immeubles de 10 log. et plus
	2015	Implantation de la collecte des matières organiques auprès des centres de la petite enfance (CPE), garderies, centres communautaires et organismes à but non lucratif (OBNL)
	2016	Implantation de la collecte des matières organiques auprès des écoles



DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTIOGEMENTS

Lors de l'implantation	Occupants <ul style="list-style-type: none"> - Affiches annonçant le nouveau service dans les immeubles - Guide du citoyen (idem unifamilial) - Autocollants des matières acceptées - Séance d'information en plusieurs langues (un événement pour tous les occupants de multilogements) 	Propriétaires <ul style="list-style-type: none"> - Lettre (3 mois avant l'implantation du service), dans laquelle la Ville demandait aux propriétaires d'informer les occupants du nouveau service - Affiches à distribuer aux occupants - Programme d'accompagnement (service-conseil sur appel par la patrouille verte) - Exercice de médiation en réponse à la contestation 	Commun <ul style="list-style-type: none"> - Conférence de presse au sujet du nouveau service de collecte des matières organiques auprès des multilogements - Article dans le bulletin municipal - Page Facebook de la Ville
Relance et récurrence	Relance : Campagne générale « Le bac gris, ça suffit ! » Nouveaux résidents : fourniture des bacs et du Guide du citoyen		

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTIOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Contenant de tri et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> - Minibac de 8 L remis à chaque logement - Seuls les sacs de papier sont acceptés 	s.o.	s.o.
Contenant de collecte en commun	Bac roulant de 360 L Les conteneurs de 3 et 4 v ³ sont apparus trop volumineux au terme du projet pilote de 2012-2013, en raison du peu de résidus verts générés par les multilogements. Les bacs roulants se sont avérés plus adéquats, et les ratios suivants ont été retenus : <ul style="list-style-type: none"> - 10 à 19 log. : 2 bacs - 20 à 29 log. : 3 bacs - 30 à 49 log. : 5 bacs - 50 à 99 log. : 6 bacs - 100 log. et plus : 8 bacs 	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 360 L - Conteneur à chargement avant de 4 ou 6 v³ 	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 360 L - Conteneur à chargement avant de 4 ou 6 v³
Lieu d'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune exigence applicable, mais idéalement les conteneurs sont à l'extérieur - À l'extérieur ou à l'intérieur (garage ou salle prévue à cet effet, généralement au sous-sol de l'immeuble) 		
Fréquence de collecte	1X / semaine de mai à octobre 1X / 2 semaines en novembre-décembre et mars-avril Pas de collecte en janvier-février	1X / 2 semaines	1X / 2 semaines

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville		
Collecte	Ville (par l'entremise d'un contrat avec l'entreprise privée)		

ENCADREMENT

Outils	ISÉ	Depuis 2015 : Programme d'inspection : billets de courtoisie
	Règlementaires	Règlement municipal qui interdit les matières organiques dans les déchets (les pénalités ne sont pas appliquées)
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Projet pilote 2012-2013 : sondage mené à la mi-projet auprès des occupants (taux de réponse de 20 %)- À venir : suivi annuel par la patrouille verte du taux de remplissage des bacs de matières organiques mis à la rue	

RÉSULTATS

	Satisfaction	Performance
Projet pilote 2012-2013	<ul style="list-style-type: none">- 73 % des répondants participent- 47 % des répondants transvident leur minibac une fois par semaine dans les contenants en commun (les autres le transvident plus fréquemment, dont 13 % une fois par jour)- 82 % des répondants apprécient le minibac- 84 % des répondants enveloppent leurs résidus alimentaires dans un sac de papier ou une feuille de papier journal	<ul style="list-style-type: none">- Rendement moyen d'environ 60 kg/log./an- Taux de contamination variant entre 0,79 et 3,22 % comparativement à 0,94 à 1,43 % mesuré pendant la même période auprès des autres unités résidentielles (1 à 9 logements)
Service permanent implanté en 2014		<ul style="list-style-type: none">- Rendement de récupération spécifique aux multilogements non disponible- 33 % des immeubles multilogements utilisent les bacs qui leur ont été fournis (les autres étaient inutilisés, remisés ou non disponibles lors du suivi sur le terrain)

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

Dans un contexte où la Ville ne peut pas obliger les propriétaires / gestionnaires à participer et que leur appui est jugé essentiel, les meilleures pratiques comprennent essentiellement des activités d'ISÉ auprès des propriétaires / gestionnaires et des occupants :

- Être accessible (ressources municipales) pour des informations et du soutien technique.
- Livrer des informations directement aux occupants (ne pas se fier uniquement aux propriétaires / gestionnaires pour remettre les informations aux occupants).
- Fournir un minibac par logement pour faciliter le transfert entre le logement et les contenants en commun.
- Diffuser les résultats (ex. : projets pilotes) aux propriétaires / gestionnaires et occupants.

- Fournir des outils permettant d'afficher clairement dans les multilogements les consignes et les informations sur les matières acceptées (ex. : sur les bacs roulants ou à proximité)
- Débuter les activités d'ISÉ suffisamment en amont du projet pour se laisser le temps de réagir et d'intervenir auprès de récalcitrants potentiels.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1- Institut de la statistique du Québec. (2015). Estimation de la population des municipalités du Québec de 15 000 habitants et plus au 1er juillet des années 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mun_15000.htm, Consulté le 24 novembre 2015.

2- MRC de Drummond. (2015). Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2016-2020. Version finale pour adoption le 25 novembre 2015. 310 pages.

3- Leblanc, R. (2015). Implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 10 logements et + [Présentation PowerPoint]. Journée de formation de l'AOMGMR, 11 juin 2015.

Représentant municipal consulté :

Caroline Fullum, coordonnatrice à l'environnement, Ville de Drummondville, communication personnelle, 27 octobre 2015.